



Direction générale de l'alimentation
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

N° NOR AGRG1408126N

Instruction technique
DGAL/SDPRAT/2014-263
03/04/2014

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGAL/SDSPA/N2007-8162

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Liste des laboratoires agréés pour la réalisation des analyses de diagnostic sérologique et virologique Influenza aviaire et maladie de Newcastle

Résumé : La présente note de service actualise la liste des laboratoires agréés pour la réalisation des analyses de diagnostic sérologique et virologique Influenza aviaire et maladie de Newcastle

Textes de référence : Articles L. 202-1 et R. 202-8 du code rural et de la pêche maritime.

I – Liste des laboratoires agréés

La liste des laboratoires agréés pour la réalisation des analyses de diagnostic sérologique et virologique relatives aux pestes aviaires est consultable sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture depuis la page d'accueil > Santé et protection des animaux > Maladies animales > Laboratoires agréés et méthodes officielles > Influenza Newcastle – liste des laboratoires agréés

L'adresse est la suivante :

<http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-methodes-officielles-sante-animale>

Cette liste est mise à jour en tant que de besoin.

II – Laboratoire national de référence

ANSES – Laboratoire de Ploufragan-Plouzané
41 rue de Beaucemaine - BP 53
22 440 Ploufragan

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT